

PARTENARIAT ÉCONOMIQUE CCI CÔTE-D'OR - SAÔNE-ET-LOIRE / DIJON MÉTROPOLE

Fiche-Action 2023/2025

TITRE DE L'ACTION :

**POURSUITE DU DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCOLOGIE INDUSTRIELLE TERRITORIALE
SUR LA MÉTROPOLE : LA DÉMARCHE SYNERGIES.**

DESCRIPTION DE L'ACTION, OBJECTIFS ET CONTENUS :

Constat :

Dans le cadre du Projet territoire ZDZG « Zéro Déchet-Zéro Gaspi » de Dijon Métropole, la collectivité a initié depuis 2018 des actions d'Ecologie Industrielle et Territoriale (EIT) sur 3 zones d'activités en lien avec le Service collecte, tri et prévention des déchets, le Service développement économique de Dijon Métropole, et en partenariat avec la CCI Côte-d'Or - Saône-et-Loire, la CMA Côte-d'Or et l'ADEME Bourgogne Franche-Comté.

Cette démarche doit permettre aux entreprises de réaliser des économies d'échelle par :

- la mise en place de synergies qui favorisent la performance des entreprises, dans le cas de mutualisation de besoins (équipements, compétences, prestations, transport, etc.),
- la mise en œuvre d'une démarche groupée pour négocier des tarifs plus intéressants,
- une meilleure connaissance et meilleure gestion des effluents et des déchets produits,
- la mise en place d'actions mutualisées dans un objectif de pérennisation & création d'emplois.

Depuis 2019, l'action a permis de mobiliser des entreprises sur 3 zones d'activités de Dijon Métropole (Cap Nord, Grand Sud et Vital'est) via :

- la réalisation de diagnostics flux,
- la compilation des données dans l'outil ACTIF afin de faire ressortir des synergies,
- l'organisation de groupes de travail : temps d'échanges et d'animation pour définir les formes de mutualisations souhaitées par les entreprises.

Ainsi, 3 groupes de travail ont été constitués :

- Groupe de travail Achat de gaz et électricité
- Groupe de travail Prestations de services
- Groupe de travail Palettes.

Sans une animation spécifique, la démarche SYNERGIES ne pourra perdurer.

Objectifs du projet :

Faire perdurer la démarche Synergies engagée en 2018 sur les 3 zones d'activités couvertes par les clubs d'entreprises Cap Nord, Club GrandSud et Vital'Est, et aboutir d'ici 2024 à la création d'une association d'entreprises qui soit indépendante et autonome financièrement sur le modèle de l'A.I.R.M. (association d'entreprises à Meyzieu près de Lyon).

Description technique du projet :

La présente fiche action s'inscrit sur une durée de 3 ans (avril 2021 à mars 2024). Elle porte sur la méthode et les moyens mis en œuvre pour pérenniser la démarche d'Ecologie Industrielle et Territoriale développée sur le territoire de Dijon Métropole baptisée SYNERGIES.

Il s'agit de :

- créer un poste de Chargé de Mission Ecologie Industrielle et Territoriale sur le territoire de Dijon Métropole (cf. Fiche de Poste en annexe) sur une période de 3 ans (avril 2021 à mars 2024),
- manager le Chargé de Mission selon des modalités CCI Côte-d'Or · Saône-et-Loire – Dijon Métropole décrites ci-dessous,
- pérenniser la démarche au-delà des 3 années :
 - * préparer la création d'une structure juridique,
 - * définir sa gouvernance,
 - * construire le modèle économique visant à l'autonomie financière.

Le recrutement est opéré par la CCI Côte-d'Or · Saône-et-Loire en étroite collaboration avec les services de Dijon Métropole. Le choix du candidat est effectué de concert. La responsabilité hiérarchique est attribuée à la CCI Côte-d'Or · Saône-et-Loire. Afin d'assurer le succès des missions confiées au Chargé de Mission, des points mensuels sont organisés par la CCI Côte-d'Or · Saône-et-Loire et la participation de Dijon Métropole. Le suivi est renforcé à l'initiative de l'une ou l'autre des parties selon les besoins. Un comité de pilotage de l'action sera organisé une fois par an avec l'ensemble des partenaires.

Dijon Métropole et la CCI Côte-d'Or · Saône-et-Loire sont impliqués et associés dans les rencontres avec les entreprises (groupes de travail) en lien avec les autres partenaires (ADEME BFC, CONSEIL REGIONAL BFC et CMA21).

MAITRISE D'OUVRAGE :

CCI Côte-d'Or · Saône-et-Loire – Dijon Métropole.

COUT ET NATURE DES DEPENSES PREVISIONNELLES :

	2023	2024	2025
CHARGE DE MISSION :	100% ETP	100% ETP	
Salaire chargé	59 000	14 750	
Outils de communication	3 000	1 500	
Equipements			
Autres frais fixes (formation, déplacements, ...)	1 500 10 000 4 000	2 500 1 000	
COORDINATION DU PROJET	7 200	1 800	
Autres débours :			
TOTAL :	84 700 €	21 550 €	
Participation Dijon Métropole	19 900 €	5 050 €	

CALENDRIER ENVISAGE :

A partir de la date de recrutement du Chargé de Mission 2021 soit le 1^{er} avril 2021, sur une période de 3 ans : 1^{er} avril 2021 au 30 mars 2024.

CO-FINANCEMENTS ENVISAGES :

Action présentée par Dijon Métropole à l'appel à projet « Accélérateur à Projets Economie Circulaire en Bourgogne Franche-Comté 2020 ».
Financement ADEME et CRBFC.

AIDES MAXI :

- Equipement lié à la création d'un Equivalent Temps Plein (100 % 15 000 € maxi),
- Dépenses internes de personnels liées au programme d'action : 36 000 € par an et par ETP pendant 3 ans,
- Dépenses externes liées à la communication et à la formation (80 % 20 000 € maxi).

Soit pour 2023

	DEPENSES 2023	FINANCEMENT		
		ADEME/REGION versé à Dijon Métropole	DIJON METROPOLE	CCIMDB
CHARGE DE MISSION (financement ADEME REGION – dossier déposé par Dijon Métropole) :	100% ETP sur 12 mois			
Salaire chargé (base 36K€ / ETP)	59 000	42 000	17 000	
Outils de communication	3 000	2 400	600	
Outil de suivi EIT	1 500	1 200	300	
Frais d'études / prestations externes	10 000	8 000	2 000	
Frais de déplacements	4 000			4 000
COORDINATION DU PROJET 2j/mois 1 ^{ère} année sur 9 mois 1j/mois 2 ^{ème} année 1j/mois 3 ^{ème} année	7 200			7 200
TOTAL :	84 700 €	53 600 €	19 900 €	11 200 €

Fiche de Poste du Chargé de Mission Ecologie Industrielle et Territoriale sur le territoire de Dijon Métropole

DEFINITION DE MISSION

Intitulé du poste :	CHARGE DE MISSION ECOLOGIE INDUSTRIELLE ET TERRITORIALE ET ENVIRONNEMENT SUR LE TERRITOIRE DE DIJON METROPOLE
Création <input checked="" type="checkbox"/> Mise à jour <input type="checkbox"/>	Date d'entrée en fonction : février ou mars 2021
Particularité du poste :	Sur la base d'un temps complet : <u>Temps plein réparti en 2021 de la manière suivante :</u> 0.5 ETP sur l'Ecologie Industrielle et Territoriale, 0.5 ETP sur le Plan de relance en appui aux entreprises sur la thématique environnementale. <u>Temps plein réparti en 2022 de la manière suivante :</u> 0.75 ETP en 2022 sur l'Ecologie Industrielle et Territoriale, 0.25 ETP en appui aux entreprises sur la thématique environnementale. <u>Temps plein réparti en 2023 de la manière suivante :</u> Temps complet en 2023 sur l'Ecologie Industrielle et Territoriale.
Rattachement dans l'organisation : Direction : Développement des Territoires Pôle : Performance Industrielle Responsable hiérarchique : Responsable du Pôle Liens fonctionnels avec : <ul style="list-style-type: none">- l'équipe du Pôle Performance Industrielle et celle du Pôle Performance Commerciale, de la Direction du Développement des Territoires de la CCI Côte-d'Or · Saône-et-Loire,- les Services concernés de Dijon Métropole.	

Finalité du poste (Raison d'être):

- Impulser l'appropriation des thématiques environnementales par les TPE/PME de l'agglomération dijonnaise à travers notamment le développement de synergies inter-entreprises sur le territoire de Dijon Métropole.

Activités principales:

Dans le cadre d'une mission d'Ecologie Industrielle Territoriale sur la Métropole :

- Animer les 3 groupes de travail engagés dans le cadre de l'opération Synergies afin de mettre en place des mutualisations,
- Promouvoir et valoriser la démarche Synergies auprès des PME cibles et des clubs d'entreprises, pour développer le nombre d'entreprises impliquées, les volumes de flux et de ressources mutualisées,
- Mettre en visibilité les différentes actions de mutualisation auprès d'un cercle élargi d'entreprises sur le territoire de la métropole par tous moyens appropriés,
- Expérimenter de nouvelles synergies inter-entreprises et utiliser l'outil ACTIF, après avoir rencontré individuellement les entreprises et avoir réalisé un diagnostic des mutualisations possibles (diagnostics flux notamment)
- Assurer le reporting des actions et alimenter les différents indicateurs tels que prévus dans les différents outils et demandés par les différents partenaires (ELIPSE, dossiers de financement, ...),
- Proposer la création d'outils de communication pour valoriser la démarche.

Accompagner les entreprises en vue d'assurer la transformation écologique des PME industrielles, commerciales et de services notamment dans le cadre du plan de relance de l'Etat.

Les activités secondaires et/ou occasionnelles :

- Assurer une veille en lien avec les missions confiées,
- Etre force de proposition pour assurer la pérennité de la démarche et tendre à l'issue de 3 ans vers l'équilibre financier de l'action voire l'autonomie d'une structure porteuse de l'animation,
- Participer aux réunions du réseau RELIER (réseau des porteurs de projets EIT).

Compétences et connaissances essentielles :

- Capacité d'animation et de mobilisation auprès d'un public de chefs d'entreprises,
- Compréhension de ce qu'est l'économie circulaire,
- Parfaite connaissance du tissu économique et plus particulièrement du secteur industriel ainsi que du fonctionnement d'une entreprise,
- Compréhension de l'environnement économique et politique lié à l'activité de la CCI Côte-d'Or · Saône-et-Loire, et de Dijon Métropole,
- Aptitude au travail en équipe et au travail en mode projet,
- Bon relationnel, bonne élocution, maîtrise écrite de la langue française,
- Autonome et organisé, sachant convaincre,
- Capacité à promouvoir et développer sur son territoire les actions menées,
- Capacité à établir un relationnel avec les entreprises et les Elus de son territoire, les organismes, partenaires et administrations nécessaires à son activité, ainsi qu'avec les réseaux et instances consulaires,
- Maîtrise des logiciels nécessaires à la bonne réalisation des activités.

Autres précisions si nécessaire sur l'environnement de travail
(Budget géré, matériel, déplacements, etc.)

- ✓ Le titulaire doit contribuer à l'atteinte des objectifs définis par le Pôle et la Direction,
- ✓ Principe de reporting régulier au Responsable hiérarchique et d'évaluation des activités conduites,
- ✓ Le poste exige de travailler parfois en soirée ou à l'heure du déjeuner,
- ✓ Le titulaire est amené à se déplacer sur le territoire de Dijon Métropole en privilégiant les transports en commun et exceptionnellement sur le département ou la région,
- ✓ Le titulaire est soumis à l'obligation de réserve de tous les agents publics.